

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-144 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

Objet : Communication du rapport des mandataires de la SEM Plaine de l'Ain Développement sur l'exercice 2023

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1524-5 au 14^e paragraphe ;

VU la délibération n° 2019-020 du 14 mars 2019 autorisant la création de la SEML Plaine de l'Ain Développement ;

VU les délibérations n° 2020-100 du 10 septembre 2020 et n°2023-022 du 26 janvier 2023 désignant les représentants de la collectivité à la SEML Plaine de l'Ain développement ;

M. Daniel FABRE, vice-président, indique que lors de l'assemblée générale de la Société d'Economie Mixte Locale du 7 juin 2024, les représentants des actionnaires et le représentant spécial du Conseil communautaire (M. Jean-Pierre GAGNE) ont eu à traiter de l'activité de l'exercice 2023 de la SEM et à approuver ses comptes certifiés.

L'analyse du compte de résultat fait apparaître un déficit de 27 134 € constitué par un chiffre d'affaires de 51 559 € et un montant de charge de 78 692 €.

Les charges correspondent à trois principaux postes :

- Les **frais de structure** de 16 288 € comme modélisés initialement (gestion administrative, banque et assurances, commissaire aux comptes).

.../...

- La réalisation d'une esquisse d'un **atelier exemplaire**, bas carbone et localement sourcé pour 8 300 € (Projet PelHouse). Cet atelier générique (200 m² atelier + 50 m² bureaux) a vocation à prendre assiette sur notre territoire sur les Fromentaux comme sur nos autres zones d'activités.
- La poursuite des **études et assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'aménagement de l'ensemble du site pour 54 174 € notamment concernant les aspects d'inondabilité.

Les produits comprennent deux postes :

- Dans le cadre de la réalisation du premier bâtiment du site, un **droit d'entrée** de 50 000 € a été demandé à la société de projet du bâtiment. Il s'agit d'une part fixe du loyer pour utiliser le foncier.
- Des **intérêts liés aux avances en comptes** courant réalisées par la SEM Plaine de l'Ain Développement au profit de la société de projet du bâtiment Totem. Le montant de ces intérêts s'élève à 1 558€.

Autre information de gestion, lors de la réunion de la commission d'appel d'offres du 23 mai 2023, la SERL s'est vu confier une mission d'administration et de gestion comptable et financière de la SEM pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2027.

L'année 2024 sera principalement dédiée à la poursuite des études préalables d'aménagement et à l'évolution de la SEM Plaine de l'Ain Développement. En effet, la SEM PAD a été dimensionnée pour initier des projets mais pas pour les porter complètement et réaliser des aménagements. Son profil d'intervention sera amené à évoluer dès la fin de l'année 2024. Cette fin d'année 2024 sera également le moment de livraison du premier bâtiment sur le site des fromentaux, illustration du modèle de développement proposé par le SEM Plaine de l'Ain Développement.

Le rapport des mandataires 2023 est annexé à cette délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu :

- PREND ACTE de la communication du rapport des mandataires établi sur l'activité de la Société d'Economie Mixte Locale Plaine de l'Ain développement au titre de l'exercice 2023.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024
Publiée le 15 OCT. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

